

# Une pile de factures à comptabiliser soi-même

---

Le Journal de Quebec · 5 janv. 2023 · 4

---

Le Journal a demandé aux Villes les montants de dépenses de téléphonie des maires par année, entre 2019 et 2021. Toutes ont répondu, mais certaines réponses donnaient davantage de fil à retordre. Par exemple, la Ville de Québec a choisi de ne pas comptabiliser les frais de cellulaire.

« En ce qui concerne les frais de téléphonie, ceux-ci n'ont pas été totalisés, mais nous vous transmettons l'ensemble des factures pour la période demandée », a écrit le service du greffe. Ainsi, Le Journal a reçu un lot de factures à calculer si l'on voulait obtenir les montants totaux. Les factures reçues étaient caviardées, puisqu'elles comprenaient aussi les données d'autres membres du cabinet.

En revanche, Laval, Sherbrooke et Lévis ont comptabilisé toutes les sommes et ont répondu par un tableau clair qui donnait les montants totaux.

# Les salaires des hauts fonctionnaires... mais pas les noms

---

Le Journal de Quebec · 5 janv. 2023 · 4

---

À Saguenay, Le Journal a demandé les salaires des hauts fonctionnaires ainsi que leur nom, mais n'a obtenu que les échelles salariales. Ainsi, on peut savoir que le directeur général de la municipalité gagne 205 000 \$ par an et que le directeur général adjoint empoche 122 200 à 160 789 \$.

Au service des communications, on explique que « notre politique est de donner les titres et les échelles, mais que les noms tombent dans la catégorie de l'information nominative ». On souligne cependant que les informations sur l'identité des personnes sont « simples à trouver ».

Une courte recherche permet en effet de trouver l'organigramme de la municipalité, qui indique les noms des personnes en poste.

Les experts Étienne Charbonneau et Danielle Pilette divergent d'opinion sur ce point. Le premier estime que les salaires devaient être dévoilés, alors que la seconde croit que la méthode de Saguenay est la bonne.

# Longue procédure pour connaître le salaire des élus

---

Le Journal de Québec · 5 janv. 2023 · 5

---

Dans certaines Villes, pour avoir un portrait complet de la rémunération des élus, il faut faire une demande d'accès à l'information, ce qui est contraire aux exigences de transparence, juge un expert.

Dans nos démarches entreprises l'été dernier pour obtenir des données simples et actualisées à 2022 comme le salaire de base des conseillers, le montant de leur allocation de dépense ainsi que la rémunération globale des membres du conseil, nous avons obtenu des résultats mitigés, selon les Villes.

Dans certaines municipalités comme Sherbrooke, Québec, Lévis, Saguenay, Trois-rivières et Terrebonne, une demande au service des communications a permis d'obtenir rapidement les salaires demandés.

## LONGUE DÉMARCHE

En revanche, à Gatineau et à Longueuil, il a été impossible de recevoir les données demandées par le service des communications.

Il a fallu formuler une demande en vertu de la loi d'accès à l'information, une démarche qui implique des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines. La réponse nous est parvenue après plus d'un mois.

« Cette information-là ne devrait pas être difficile à obtenir pour les citoyens », affirme Étienne Charbonneau, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada en management public comparé à L'ENAP.

« Ça ne devrait pas demander un travail journalistique pour faire ce que vous avez fait en prenant des semaines et des mois. Si les Villes sont fières et qu'elles sont capables de défendre les choix qu'elles font, elles ne devraient pas cacher ces choix-là. »

## INTERNET

M. Charbonneau estime que l'information devrait être affichée clairement sur le site de la Ville sous un onglet « rémunération des élus ».

« C'est un réflexe qu'on a au Québec, pas juste au municipal : tout est caché jusqu'à preuve du contraire. »

Gatineau publie les données sur son site internet, mais elles ne sont pas à jour.